



DÉCLARATION DES ŒUVRES COPIÉES

VOTRE PARTICIPATION À CE DISPOSITIF EST OBLIGATOIRE, dans le cadre du contrat signé entre votre organisme et le CFC, qui vous permet de rediffuser des contenus de livres et de presse à vos stagiaires et à vos apprentis, dans le respect du droit d'auteur

Pourquoi une déclaration des œuvres copiées ?

Ces informations permettent d'identifier les œuvres qui ont fait l'objet de reproductions afin que le CFC puisse reverser les droits de copie, acquittés par votre organisme, à leurs auteurs et leurs éditeurs.

N.B. : il ne s'agit pas d'un contrôle de votre travail. Votre nom ne doit en aucun cas figurer sur les tableaux à compléter.

En quoi consiste cette déclaration des œuvres copiées ?

Il s'agit de reporter sur le tableau ci-joint, les références des œuvres dont vous diffusez des copies à vos stagiaires et à vos apprentis.

Comment compléter le tableau de déclaration ?

À DÉCLARER :

Les extraits de PUBLICATIONS protégées :

- françaises ou étrangères
- publiées sur support papier ou numérique (y compris les sites internet, les CD-Rom...)

plus précisément, il s'agit :

- des livres (manuels, ouvrages universitaires ou professionnels, romans, essais...)
- des journaux (magazines, revues, périodiques...)
- des images (photographies, illustrations, schémas, dessins...)

Attention :
les extraits de publications intégrés dans les MONTAGES doivent être déclarés

NE PAS DÉCLARER :

- les œuvres éditées par votre propre organisme
- les œuvres du domaine public (livres : 70 ans après la mort de l'auteur, journaux : 70 ans après la date de publication)
- les textes de loi, circulaires, BO...

Cocher le(s) mode(s) de diffusion aux inscrits :
photocopie et/ou intranet/mail/projection...
Intranet :
mise en ligne sur un réseau fermé (avec codes d'accès)
Projection :
au moyen d'un vidéo-projecteur, d'un TBI...

Livres :

– Toujours indiquer les quatre informations suivantes :
le titre, l'auteur, l'éditeur et la collection (lorsqu'elle existe)

LIVRE				PRESSE	Taille de l'extrait copié (en nombre de pages)	Nombre de destinataires	Nombre total de copies diffusées	Mode(s) de diffusion		
TITRE	AUTEUR(S)	ÉDITEUR	COLLECTION	TITRE du journal, magazine, revue, site internet				Photocopie	Intranet / Mail	Projection
GESTION ET MANAGEMENT DE LA FORCE DE VENTE	C. HAMON P. LÉZIN A. TOULLEC	DUNOD	TERTIAIRE SUP MANUEL		5	x 32	= 160	X		
				LEMONDE.FR	0,5	x 30	= 15			X
				JCP. SEMAINE JURIDIQUE, ÉDITION GÉNÉRALE	1	x 25	= 25	X		X

Journaux, revues :

– Indiquer seulement le titre du périodique
– Mentions inutiles : titre de l'article, auteur de l'article, date du journal, éditeur du journal

Taille de l'extrait copié, exprimée en pages A4 (21 x 29,7 cm) *

Nombre d'apprentis ou de stagiaires auxquels sont diffusés les copies ou les mails, projections...

* L'unité de compte est la feuille de format A4 (21 x 29,7 cm) :

Si l'extrait copié n'occupe pas toute la feuille A4, il faut comptabiliser 0,25 page, 0,5 page ou 0,75 page

Pour en savoir plus : www.cfcopies.com